

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quatorze

Le treize mars

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à dix-huit heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 6 mars 2014

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 17 Votants : 17

PRESENTS: THOMAS J.- ARDOUIN M.- BRIAND Y.- CHATAL J.P.- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- FREOUR J.C.- Mme GRUEL N.- GUIHARD A.- Mme LAPORTE M.- Mme LEVRAUD F.- OILLIC J.P.- PEDRON A.- Mme PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J. - PROU A.- THURIAUD M.

ABSENTS : Mme FRANCO M.- Mme GICQUIAUX C.- Mme HUGUET E.- JOUSSE E. - Mme LE BORGNE S.- MATHIEU J.P.- Mme PANHELLEUX F. - PROVOST L.

Secrétaire de séance : Mme LEVRAUD Françoise

Objet : vote des budgets primitifs 2014

Les différents budgets proposés au vote de l'assemblée s'équilibrent comme suit :

BUDGETS	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Budget principal	4 194 397,04 €	4 582 352,80 €
Lotissement L'Orée du Bois	4 005,81 €	
Lotissement Croix Jacques	1 052 166,29 €	1 900 851,36 €
Lotissement Lourmois	130 895,00 €	251 780,00 €
Lotissement Sainte Marie	130 853,94 €	211 697,88 €
Lotissement Champ Roncy	499 125,62 €	814 319,53 €
Culture	201 721,90 €	24 694,95 €
Supérette	52 968,40 €	66 309,27 €
Assainissement collectif	218 289,92 €	1 197 046,25 €

Le conseil municipal, après délibération, vote les budgets à la majorité comme suit :

Budget principal : 17 voix « Pour » sur 17

Budget L'Orée du Bois : 17 voix « Pour » sur 17

Budget Lotissement La Croix Jacques: 17 voix « Pour » sur 17

Budget Lotissement Lourmois : 17 voix « Pour » sur 17

Budget Lotissement Sainte Marie: 17 voix « Pour » sur 17

Budget Lotissement Champ Roncy : 17 voix « Pour » sur 17

Budget Culture : 17 voix « Pour » sur 17

Budget Supérette : 17 voix « Pour » sur 17

Budget assainissement collectif : 17 voix « Pour » sur 17.

Cette délibération annule et remplace celle réceptionnée par le Préfet le 14 mars 2014.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Jean THOMAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20140313-2014D43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2014
Publication : 17/03/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

